

N°731 du 23 janvier 2025 / Prix : 250 F CFA / 18ème année

CHRONIQUE

CHRONIQUE

CHRONICA

CHRON

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité

<u>www.chroniquedelasemaine.com</u>

Boycotts intempestifs,narcissisme:

l'ANC au bord du gouffre

# Pourquoi Fabre tarde-t-il cette fois-ci à exclure par les néo-dissidents?



Avec Trump de retour à la Maison Blanche, quelles perspectives économiques pour l'Afrique?

<u>Développement des peuples</u> <u>togolais et rwandais</u>:

Faure GNASSINGBE et
Paul KAGAME
explorent de nouvelles
perspectives P.3



La loi de finances exercice 2025 :

L'OTR en campagne de vulgarisation des nouvelles dispositions fiscales

DISPOSITIONS DE LA LOI DE EXERCICE 2025

Philippe Tchodie, Commissaire Général de l'OTR (milieu)

Le CAR finalement en lice pour les Sénatoriales : « Nous ne sommes pas là pour



chercher des postes, mais pour résoudre les problèmes de notre pays », Yao DATE président national du CAR Première session de la Cour d'assises de Lomé :





Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

# La loi de finances exercice 2025 : L'OTR en campagne de vulgarisation des nouvelles dispositions fiscales

Dans l'optique de faire connaître les mesures fiscales et douanières contenues dans la loi de finances exercice 2025, aux opérateurs économiques et aux contribuables, l'office togolais des recettes (OTR) a procédé hier 22 janvier 2025 à Lomé au lancement d'une campagne de vulgarisation. La cérémonie qui a vu la présence des partenaires de l'otr, des opérateurs économiques et des conseillers fiscaux a été présidée par le commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou B. TCHODIE.

Adoptée le 27 décembre dernier par l'Assemblée nationale, la loi de finances n°2024-007 du 30 décembre 2024, exercice 2025 comporte 39 articles modifiés. Des modifications globalement visant au soutien du secteur privé et la promotion de l'investissement; l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement de l'équité et justice fiscale. Le commissaire général de l'office a





L'assistance suivant avec attention les explications du Commissaire Général de l'OTR, Philippe Tchodie (milieu)

dans un mot de lancement, rassuré les opérateurs économiques que rien ne sera pour les coincer ou leurs nuire dans l'exercice de leurs activités. Pour toutes les suggestions, le patron des recettes fiscales du Togo a réaffirmé sa disponibilité à échanger avec tous les acteurs pour le bonheur de tous.

Dans sa politique d'inclusion, le gouvernement a instruit l'office togolais des recettes à faire une large vulgarisation nationale autour des nouvelles modifications. « Le ministre de l'économie et de finances a reçu le secteur privé et toutes les autres corpora-

tions qui ont contribué de manière inclusive à l'élaboration de cette loi. Donc il nous a instruit de se lancer dans une vaste campagne de vulgarisation de nouvelles dispositions de cette loi de finance à la fois au niveau de la partie comptable, c'est-à-dire le budget et les dispositions juridiques et fiscales de cette loi. Donc, c'est sur ces instructions que le comité de direction de l'Office vient de lancer ce matin la campagne de vulgarisation des dispositions de la loi de finance 2025 sur toute l'étendue du territoire», a expliqué KONLANI Kampatibe, directeur de la communication et des services

aux usagers de l'otr.

Selon ce dernier, l'une des nouveautés du budget de cette année est son caractère social.

« La grande nouveauté qu'il faut retenir est que le budget de cette année est encore beaucoup plus social. Donc les proportions par rapport à l'année dernière ont évolué. Nous avons un budget à plus de 49 % consacré au social. Donc le gouvernement a beaucoup plus misé encore sur les mesures sociales».

La loi de finances de cette année, élaborée globalement dans un contexte sécuritaire macro-économique et dans un contexte international un peu plus difficile, le gouvernement a instruit l'otr à mettre l'accent sur la rationalisation des dépenses et plus de mobilisation de ressources afin de faire face aux projets de développement national.

En matière des nouvelles mesures destinées au soutien au secteur privé et promotion de l'investissement, on note entre autres «l'application d'un régime spécial de droits d'accises (Taux réduits ) sur les produits naturels des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) locales certifiées par les organismes d'Etat dûment habillés»; «réduction de 50% sur le montant du droit de douane liquide sur le gasoil destiné aux machines et aux engins mobiles non routiers des industries»; «l'exonération de la TAF sur les opérations de prêts consentis par les banques aux personnes physiques pour la construction ou l'acquisition de la première maison ou du premier appartement destiné à leur habitation principale dont le montant n'excède pas cinquante millions de francs CFA, au lieu de quinze millions francs CFA précédemment». Pour élargir l'assiette et mobiliser assez de recettes, certains textes ont été créés ou revus à la hausse.

«Rehaussement du taux des droits d'accises spécifiquement sur les boissons sucrées en le faisant passer de 5% à 10%»; augmentation du nombre de produits soumis aux droits d'accises en intégrant les pierres et métaux précieux (taux à 15%)»; «Création de la taxe sur les entreprises télécommunications et des tech-

nologies de l'l'information et de communication (TETTIC). entreprise titulaire d'une licence pour l'établissement et l'exploitation du réseau des télécommunications ouvert au public».

En revanche neuf mesures spécifiques sont reconduite pour soulager les populations. Il s'agit de: la perception de la taxe de Prélèvement de l'Union Africaine (PUA): la régularisation de la Taxe de Laissez- Passer (TLP); la perception du Prélèvement National de Solidarité (PNS); l'exonération des droits et taxes de douanes sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (5) ans d'âge au maximum et les motocycles électriques neufs et leurs batteries importés ou vendus en République togolaise; l'institution du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté; l'exonération des droits et taxes, a l'exception des prélèvements communautaires à l'importation du matériel agricole; l'institution d'un régime de précompte ou retenue à la source de la TVA; l'exonération des droits et taxes de douanes sur les matériels et engins neufs de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et la suspension de la perception de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) au profit des professionnels des transports.

Carole A.

# nouvelles modifications. « Le 2025 sur toute au renforcement de l'équité et justice fiscale. Le commissaire général de l'office a nouvelles modifications. « Le 2025 sur toute ministre de l'économie et de finances a reçu le secteur privé et toutes les autres corpora-

# 60 dossiers criminels sur la table

Première session de la Cour d'assise de Lomé :

La Cour d'assises de Lomé a entamé lundi 20 janvier sa première session de l'année 2025. Ce rendez-vous judiciaire, dédié aux dossiers criminels, offre l'opportunité de traiter les infractions les plus graves inscrites dans la hiérarchie du droit pénal togolais.



Pour cette session inaugurale, 60 dossiers criminels ont été enrôlés. Les atteintes à la vie des personnes (meurtres, assassinats) dominent avec dix-huit (18) cas inscrits, suivies de près par dix-sept (17) affaires d'agressions sexuelles incluant viols, pédophilies et incestes. Outre ces catégories, figurent également dix (10) dossiers liés à des atteintes à l'intégrité physique et à la dignité des personnes (violences volontaires aggravées, traite des êtres humains), dix (10) pour trafic international de drogues à haut risque, trois (03) pour atteintes aux biens (vols aggra-

et deux (2) pour des actes portant atteinte à l'autorité de l'État.

Au total, 92 accusés seront jugés lors de cette session de la Cour d'assises qui s'étendra sur trois semaines, à raison de quatre audiences quotidiennes. Malgré ce rythme soutenu, le parquet général indique qu'une centaine de dossiers clôturés restent encore en attente de jugement.

Pour garantir la tenue de cette session, le gouvernement a mobilisé une enveloppe de cinquante-sept millions de francs CFA (57 000 000). Ce financement reflète l'engagement des autorités à renforcer l'efficacité du système judiciaire togolais, dans un contexte où les citoyens réclament davantage de transparence et de célérité dans le traitement des affaires péna-

Cette session de la Cour d'assises de Lomé constitue une étape cruciale pour répondre aux attentes des victimes et des accusés, mais aussi pour affirmer l'État de droit face à des crimes d'une gravité extrême. Elle intervient à un moment où le système judiciaire togolais est sous pression pour améliorer ses performances et regagner la confiance des citoyens.

En trois semaines, la justice togolaise s'emploiera a faire la lumière sur ces dossiers criminels complexes, tout en envoyant un signal fort sur l'importance de la lutte contre l'impunité dans le pays. Il convient de rappeler que la Cour d'Assises est la iuridiction compétente pour juger les crimes majeurs, notamment les assassinats, les agressions sexuelles et les infractions touchant à la sécurité de l'État. L'ouverture de cette session de janvier marque une étape importante pour la justice pénale au Togo, après la précédente tenue en 2022.

Carole



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest Récépissé n°0338/05/03/08 28 BP : 23 Lomé - Togo Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97 Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

#### Responsable

Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

#### Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE

Tél. 92 40 38 43 Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

#### Rédaction

Carole A., Daniel A.,

Imprimerie SDR/Tirage: 1000 ex.

## Développement des peuples togolais et rwandais :

#### Faure GNASSINGBE et Paul KAGAME explorent de nouvelles perspectives

À l'invitation de Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda, Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République togolaise, a effectué une visite officielle au Rwanda du 18 au 19 janvier 2025.

principal objectif de faire le point sur les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays. Elle était également l'occasion d'explorer d'autres domaines d'intérêt commun, et mutuellement bénéfiques pour les peuples rwandais et togolais.

Le président togolais était accompagné d'une délégation de haut niveau, comprenant plusieurs ministres, ainsi que des hauts cadres de l'administrations togolaise.

Président Faure Essozimna GNASSINGBE et le Président Paul KAGAME ont eu des entretiens en tête à tête, et présidé des échanges de haut niveau entre leurs délégations les 18 et 19 janvier 2025. Les deux Chefs d'État

Cette visite avait pour ont salué les solides relations d'amitié et de fraternité qui existent entre les gouvernements et les peuples de la République du Rwanda et de la République Togolaise, et ont réaffirmé leur volonté de continuer, ensemble, à renforcer la coopération politique, économique et sociale. À cet effet, les deux Chefs d'État ont souligné la nécessité d'accélérer la finalisation des accords déjà négociés, notamment : l'Accord Général de Coopération, l'Accord portant création d'une Commission conjointe permanente, l'Accord relatif aux consultations politiques périodiques, et l'Accord relatif à l'exemption réciproque de visa, l'accord relatif à la nondouble imposition. Ces projets, ainsi que les nouveaux domai-



nes de coopération, pourraient être examinés de manière plus approfondie et faire l'objet de signature à une date ultérieure.

Par ailleurs, les échanges entre les deux Chefs d'État ont porté sur des questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun. Les deux pays sont des promoteurs d'une Afrique plus unie et forte, et ils partagent une vision commune pour le développement et la renaissance du continent, telle que consacrée par l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.

Lors de la visite du Chef de l'État togolais, les Ministres et les hauts cadres qui l'accompagnaient ont eu de larges discussions avec leurs homologues rwandais et ont convenu d'établir des partenariats dans les divers secteurs de

coopération. Dans cet esprit, il a été également convenu de l'envoi de missions d'études réciproques pour approfondir les discussions techniques sur les différents domaines et secteurs de coopération.

A l'issue de sa visite, le président Faure a exprimé sa gratitude et sa haute appréciation à Paul KAGAME, au Gouvernement et au Peuple du Rwanda pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui lui ont été réservés, ainsi qu'à sa délégation. Le Président Paul KAGAME a remercié le Président Faure Essozimna GNASSINGBE d'avoir entrepris cette visite officielle en République du Rwanda et pour son ferme engagement à continuer de travailler en étroite collaboration pour renforcer les relations bilatérales entre le Rwanda et le Togo.

Carole A.

#### Boycotts intempestifs, narcissisme: I'ANC au bord du gouffre

# Pourquoi Fabre tarde-t-il cette fois-ci à exclure les néo-dissidents?

Plus rien ne va au niveau de l'Alliance nationale pour le changement (ANC). Dépassé par des diktats du président national, Jean Pierre Fabre, qu'ils subissent depuis plusieurs années par respect et soumission à l'autorité, certains membres importants de ce parti de l'opposition togolaise ont décidé de rompre avec cette soumission suicidaire.

Ce qui choque le plus la majorité des membres de l'ANC, c'est cette manière hypocrite qu'a le bureau du parti d'empêcher d'autres de participer à des élections ou à occuper des postes électifs ou nominatifs pour la cause nationale et pourtant le président national continue pour sa part de jouir allègrement de ces avantages. Président incontestable depuis la création du parti en 2010, Jean pierre Fabre a profité des privilèges au coté du parti au pouvoir en tant que député, chef de file de l'opposition et aujourd'hui maire du Golfe 4 au nom de l'ANC.

Cependant, tous ceux qui, à part Jean-Pierre Fabre, voudraient aussi aujourd'hui apporter leur pierre à l'édifice aux côtés des autres force vives de la nation, sont combattus, traités de vendus et menacés d'exclusion. La charité bien ordonnée commençant par soi, si tel est que le parti orange veut rompre avec toute participation élective ou collaboration à la gestion de la cité, la cohérence et l'impartialité voudrait que l'ANC oblige le métis de Kodjoviakopé à donner un bon exemple en démissionnant de la tête de la mairie golfe 4. Mais hélas, à l'ANC, selon Robert OLYMPIO, c'est le narcissisme qui règne. «Chez nous, c'est

le narcissisme. C'est-à-dire, moi je sais tout. Ce que je dis, c'est ce qu'on doit faire».

En effet, faisant fi de la proposition de certains membres surtout leur volonté de participer aux élections sénatoriales prochaines, Jean Pi et son bureau ont purement et simplement annoncé le boycott du parti à ce scrutin sans compter sur l'éveil des consciences de leurs militants en vogue depuis quelques années .

En politicien responsable et conséquent, deux membres influents du parti n'entendent donc pas suivre les consignes de leur président pour qui aucun membre de son parti ne doit participer à l'élection sénatoriale du 15 février pro-

Il s'agit des sieurs Robert OLYMPIO pour la Région Maritime et Dzidzoko Konou pour la Région des plateaux qui ont su briser le mythe Jean-Pierre Fabre et défier le parti pour présenter leurs candidatures à titre d'indépendants. Robert, dans une récente sortie médiatique a critiqué la posture actuelle de l'ANC, notamment son refus de participer aux sénatoriales sous prétexte que la Ve République n'est pas encore pleinement effective.

Les candidatures des deux Conseillers régionaux de l'alliance nationale pour le changement (ANC) sonnent



Jean-Pierre Fabre. Président natonal de l'ANC

comme des camouflets pour ce leader en perte de vitesse. Cela pose surtout la question sur le malaise béant au sein de ce parti qui se considérait il y a quelques années encore comme le nombril du monde.

Et c'est le désarroi total à l'ANC. A malin, malin et demi. Jean-Pierre Fabre n'aura ses yeux que pour pleurer. Ses consignes sont restées lettres mortes. Le septuagénaire Robert Olympio, Membre fondateur de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), Conseiller national à l'organisation du parti n'entend plus être une marionnette pour Jean-Pierre Fabre qui lui, préparerait avec zèle et acharnement les élections communales tout en espérant garder son fauteuil de Maire Golfe 4. A écouter Robert hostile au boycott, la stratégie du boycottage des élections est contre-productive et a beaucoup coûté à son parti ANC. Il cite en particulier le boycott des législatives de 2018, qu'il considère comme une «faute grave» ayant privé le parti de précieuses opportunités politiques.

«La lutte politique menée depuis des décennies n'a donné aucun résultat tangible. Pendant ce temps, le peuple togolais est fatigué et a exprimé son ras-le-bol lors des dernières échéances électorales», a-t-il souligné. « En 2018, au bureau national de l'ANC, je suis le seul à dire qu'on doit aller aux élections (législatives de cette année là, ndlr). Chaque fois que nous nous abstenons d'y aller, les conséquences ne sont pas aussi favorables pour l'opposition... ».

En attendant une probable réaction du parti, Robert Olympio exhorte les dirigeants et les membres de l'ANC a mettre fin à la politique de boycott et prendre part à chaque élection . « Changeons de stratégie! Comment pensezvous que du côté de l'opposition, nous avons 80% de l'électorat et qu'on nous gagne avec 15% de l'électorat du parti au pouvoir? C'est que le peuple (nous) a également censurés. Le peuple ne veut plus de ce système et, il faut changer de stratégie. Il le faut, c'est le moment de changer de stratégie, d'aller voir... allons-y, essayons de l'intérieur de refaire les choses ». Ainsi affirme t - il, «Nous sommes tous des Togolais et avons le devoir de contribuer à la construction de notre pays. Que ce soit au pouvoir ou dans l'opposition, nous devons collaborer pour avancer».

Concernant sa participation aux élections sénatoriales, Robert Olympio rejette les accusations de rébellion.

Il affirme que son engagement est guidé par une conviction personnelle et un rejet de l'immobilisme qu'il attribue à la direction actuelle du parti.

«Exclu ou pas, cela m'importe peu. Je mène mon combat et je reste fidèle à mes convictions. La politique est avant tout une question de principes. Si je ne suis pas convaincu, je quitte ou je m'affirme», a-t-il déclaré. «Nous ne sommes pas de simples exécutants. Nous sommes des partenaires, des collègues, et nous méritons le respect», at-il conclu.

En prenant leurs distances vis-à-vis du parti et des desiderata de son président Robert Olympio et Dzidzokou Konou rejoignent une douzaine de cadres du parti dans cette posture notamment Lucien Hounkanli (ex-membre de la Section ANC-United Kingdom); Augustin Mensah (ex-membre de la Sous-section ANC-Ile de France); Augustin Glokpan (ex-membre de la Sous-section ANC-Ile de France); Joeffery Nyaye (exmembre de la Section ANC-United Kingdom); Victor Tossou (ex-membre de la Section ANC-Allemagne); Tevi Nathaniel Lawson (ex-membre de la Sous-section ANC-Ile de France); Gbati Zoumaro (exmembre de la Section ANC-Benelux); Ouro-Akpo Tchagnaou (2e secrétaire général adjoint dans le bureau exécutif); Apekey Assehouwokan (fédération ANC de Vo 4); Moumouni Mouthawakilou (fédération d'Agoènivé 4); Sedo Komla Mathias (fédération ANC Adétikopé); Jean Jacques

Suite à la page 4

### Le CAR finalement en lice pour les Sénatoriales :

# « Nous ne sommes pas là pour chercher des postes, mais pour résoudre les problèmes de notre pays », Yao DATE

Annoncé au début du côté des boycotteurs du scrutin sénatorial du 15 février 2025, le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) de Yao DATE a finalement positionné des candidats.

La Cour constitutionnelle a rendu publique la liste définitive des candidats retenus pour la première élection sénatoriale au Togo. Sur 92 candidatures provisoirement enregistrées par la Commission électorale nationale et indépendante (CENI), 88 ont été retenu, par celle-ci et transmis à la Cour constitutionnelle. Et sur ces 88 dossiers dont 77 candidats répondant au nom de partis politiques et 11 candidats indépendants se retrouvent bel et bien les candidats du Comité d'action pour le renouveau (CAR), l'une des surprises pour beaucoup d'acteurs politiques. Et pour cause, ce parti faisait partie de la bande des boycotteurs du scrutin sénatorial composée de l'ANC, des FDR, et de la DMP qui allaient de médias en médias pour fustiger non seulement l'organisation mais aussi l'utilité de cette élection.

Se conformant à l'article 177 du code électoral, la Cour constitutionnelle a arrêté et rendu publique, le lundi 20 janvier 2025, la liste élections sénatoriales du 15

définitive des candidats aux élections sénatoriales du 15 février 2025.

Au total, 89 dossiers de candidatures dont 78 candidats répondant au nom de partis politiques et 11 candidats indépendants ont été validés et publiés.

La publication de cette liste est intervenue à l'issue d'une audience à huis clos tenue par les membres de cette institution, sous la direction du Djobo-Babakane Coulibaley, président de la Cour constitutionnelle.

Les sages de cette haute juridiction ont d'abord procédé à un contrôle minutieux de chaque dossier, avant de décider ce qui suit : « Les quatre-vingthuit (88) candidatures enregistrées par la CENI et transmises à la Cour constitutionnelle ne sont entachées d'aucune irrégularité ». « La candidature de Monsieur Azianfon Ayaovi du parti politique Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) de la circonscription électorale de Yoto est intégrée à la liste définitive des candidatures aux



Robert Yao DATE, président national du CAR

février 2025 ». Pour vice de forme, en raison de l'absence de l'original du certificat de résidence du suppléant les dossiers de ce dernier étaient rejetés .Toutefois, à la suite d'un recours introduit par le candidat. la Cour constitutionnelle a réexaminé le dossier et décidé de sa validation.

Au Togo, le Sénat compte 61 membres, dont 41 seront élus au suffrage indirect et 20 directement désignés par le président de la République.

Il convient de rappeler qu'en matière électorale, aux termes de l'article 72 de la constitution

de la Ve République, « La Cour constitutionnelle veille à la régularité des élections législatives, sénatoriales et des consultations référendaires. Elle tranche toutes les contestations relatives aux consultations et aux élections des députés et des sénateurs ».

Qu'est ce qui a pu pousser Yao DATE et le CAR à tourner le dos à la dernière minute à leurs compagnons de boycott? La volte-face du CAR démontre une prise de conscience et une analyse approfondie des dirigeants de ce parti sur les conséquences fâcheuses de la politique de la chaise vide, qui leur sont certainement rappelés en songe par feu Me Madji Agboyibo mais aussi souligne l'engagement du parti pour le développement du pays à travers la cogestion de la chose publique. Lors d'une conférence de presse organisée mercredi 15 janvier 2025 au siège du parti au quartier Bè à Lomé marquant le début de sa rentrée politique, les premiers responsables du CAR ont clarifié les orientations politiques du parti pour l'année 2025. En ce qui concerne les sénatoriales, le président national du CAR affirme sans ambage que son parti y prendra bien part.

« Le chef de l'État nous a, par l'intermédiaire de son ministre, fait savoir qu'il était favorable à l'instauration d'un conseil sénatorial comme espace de débats contradictoires. Nous avons alors proposé un report des élections pour permettre une meilleure organisation de l'opposition. Dans cet esprit, nous avons décidé de déposer notre candidature», a confié le leader du parti. En se référant à la vision politique du parti basée sur la cogestion des affaires de l'Etat, Yao DATE a toutefois souligné que le CAR n'est pas à la recherche des postes.

« Nous ne sommes pas là pour chercher des postes, mais pour résoudre les problèmes de notre pays », a-t-il ajouté.

Dans l'ensemble, 39 circonscriptions électorales ont été définies et les bulletins seront établis par circonscription, sauf pour celles du Grand Lomé, constitué des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé, qui seront établies par siège, à raison de deux sièges chacune. Le tirage au sort de positionnement effectué concerne les circonscriptions dont les partis politiques ou candidats sont au moins deux sur la liste, celles ayant un seul candidat n'ont pas été citées.

Pour la Région Maritime, l'ordre de positionnement de la circonscription électorale de Zio est le suivant : Togo Autrement, UFC, MPDD, UNIR. Dans la circonscription de Yoto, le positionnement est : CAR, Togo Autrement, UNIR. Pour Vo, il se présente ainsi : UFC, UNIR, Vivre Ensemble, La Beauté. Le positionnement dans la circonscription des Lacs est : JETE, Les Ecologistes, CPP, UNIR.

Pour le Bas-Mono, il se présente comme suit : UNIR, PDR, UFC. La circonscription de l'Avé est : UFC, UNIR, BA-

Les circonscriptions électorales concernées par le tirage dans la Région des Plateaux sont : Akébou, Anié, Danyi, Est-Mono, Wawa, Ogou et Kloto. Les ordres de positionnement se présentent comme suit: Akébou: UNIR, FPP. Anié : UNIR, MCD. Danyi: MPDD, UNIR, ADDI. Est-Mono: NET, UNIR. Wawa: UNIR, MCD. Ogou: MCD, UNIR et Kloto: UNIR, MPDD, Rénovation, NET, CLE.

Tchaoudjo et Mô sont les circonscriptions électorales concernées dans la Région Centrale. Les tirages sont les suivants: Tchaoudjo: PDR, MCD, UNIR, NET. Mô: Dame Nature, UNIR.

Dans la Région de la Kara, il v a Doufelgou et Dankpen, dont les positionnements sont les suivants : Doufelgou : T et K, UNIR. Dankpen: UNIR,

Le tirage au sort concerne aussi des circonscriptions électorales dans les Savanes. Il s'agit de Oti-Sud et Tandjouare, dont les ordres de positionnement sont les suivants: Oti-Sud: UNIR, CAR. Tandjouare: UNIR,

Le corps électoral est composé des 179 conseillers régionaux élus en avril dernier et 1.527 conseillers municipaux élus en juin 2019.

La campagne électorale pour ces élections sénatoriales se déroulera du 30 janvier à 00h au 13 février à 23h59.

Boycotts intempestifs, narcissisme: l'ANC au bord du gouffre

# Pourquoi Fabre tarde-t-il cette foisci à exclure les néo-dissidents?

Suite de la page 3

Folly Téko (représentant de l'ANC auprès de la CENI); Joseph Koamy Gomado (cadre influent de l'ANC à Bè).

Ces derniers expriment ainsi par leur désobéissance des directives de l'équipe dirigeante leur mécontentement à la gestion «dictatoriale» du parti présidé par Jean Pierre Fabre. En décembre 2024, l'Alliance nationale pour le changement (ANC), a exigé la démission de son représentant à la CENI, Jean Jacques Folly Téko. Une démission qui, manifestement, ne fait ni chaud ni froid à M. Téko qui, à l'heure où nous mettons sous presse, est et demeure membre de la CENI. Nommé, ministre du développement et de l'aménagement du territoire du gouvernement Victoire Tomegah-Dogbé II contre l'idéologie du parti orange, Joseph Koamy Gomado cadre important de

l'ANC, maire du Golfe 1, a été exclu définitivement de l'ANC. Une décision balavée du rede la main par le ministre qui place l'intérêt national au dessus de tout. « Le plus important pour moi c'est de travailler pour le développement de mon pays», a t il répondu aux agitations du parti.

décisions d'exclusion contre les deux Conseillers régionaux qui démontrent qu'ils sont désormais fatiqués de Fabre et de ses manières de gérer le parti à l'image d'un chef can-

Depuis le refus de Jean Jacques Têko de quitter la CENI et la publication de la liste provisoire des candidatés des sénateurs sur laquelle se retrouvent les deux Conseillers régionaux, l'opinion nationale et internationale attendent en vain de l'ANC des notes habituelles d'exclusion des dissidents. Connaissant la promptitude avec laquelle les dignitaires de ce parti agissent souvent dans de pareils cas,

beaucoup s'étonnent et s'interrogent sur le silence qui prévaut actuellement à l'ANC.

S'agirait-il d'une prise de conscience du bureau national ou c'est le déclin du narcissisme de Jean-Pierre Fabre ? L'avenir nous dira davan-

Pour l'heure, à ces dis-L'ANC prendra-t-elle des sidents en attente de connaître leur sort, s'ajoute l'adhésion suppléante de M. Agbéko Akladé dans le bureau du conseil régional de Maritime .

Bien que déclarée en retrait du processus électoral à ses débuts, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) obtient une place dans le bureau du conseil régional maritime avec l'élection de M. Agbéko Akladé, candidat déclaré du parti ANC. Un énième désaveu des consignes et injonctions des dirigeants de l'ANC qui confirment le profond malaise qui gangrène le

Daniel A.

Daniel A.

# Infrastructures routières : Les travaux d'un tronçon de 16 km pour contourner la ville de Sokodé lancés

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a procédé le jeudi 16 janvier 2025 à Kpario dans la préfecture de Tchaoudjo, au lancement officiel des travaux de construction de la voie de contournement de la ville de Sokodé.

conformité avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, répond à la vision stratégique du chef de l'État de renforcer les infrastructures de transport pour soutenir la croissance et assurer le développement socio-économique du pays.

La voie contournement de la ville de Sokodé longue de 16km part de la RN1 dans la localité de Tchalo située au sud de Sokodé, contourne la ville du côté ouest, croise la RN17 sur la route Sokodé-Bassar pour rejoindre la RN1 au niveau de Kidéoudè.

Cette voie comprend deux tronçons bitumés. Le premier long de 12,7 km, prend son origine sur la RN1 au niveau de la localité de tion Tchalo et se termine sur la RN17 (Sokodé-Bassar) au niveau de Kpario. Le second tronçon, long de 3,3 km, débute à Kpario et prend fin sur la RN1 au niveau de Kidèoudè.

Cet ambitieux projet, en Elle aura une emprise de 70 m, une chaussée de 7 m et un accotement de 1,5 m de part et d'autre et sera dotée d'ouvrages de franchissement et d'assainissement.

Cette nouvelle voie, dont la conception repose sur les standards internationaux, permettra de désenclaver la ville de Sokodé et ses environs tout en réduisant le trafic de gros porteurs dans le centre-ville de Sokodé.

Une fois achevée, cette infrastructure, permettra de réduire les inégalités territoriales, de rendre plus fluide le trafic dans la région, de diminuer les risques d'accident de circulation et de promouvoir le développement des activités socioéconomiques.

Le projet de construcde la voie de contournement de Sokodé traduit la détermination du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé d'accélérer la modernisation des infrastructures routières de notre pays. L'initiative s'inscrit ainsi dans



une dynamique plus large, visant à positionner le Togo comme un hub logistique et économique dans la sous-région ouest africaine.

« Le développement des infrastructures de transports occupe une place de choix dans la relance économique amorcée depuis quelques années déià par notre pays. Les importants investissements accordés à ce secteur témoignent de la volonté du Président de la République de doter le pays d'infrastructures indispensables pour faciliter la circulation des biens et des personnes, pour promouvoir les échanges commerciaux internes et intra régionaux et pour consolider les bases d'une croissance forte aux fins d'un développement durable » a précisé le ministre en charge du désenclavement et des pistes rurales, Bouraïma Kanfitine Tchede Issa.

Outre le contournement de Sokodé, une politique de modernisation des infrastructures routières est en cours dans la région Centrale avec notamment le réaménagement de la RN14 (Sokodé-Tchamba-Kambolé, frontière Bénin, 86 km), la réhabilitation de la RN17 (Sokodé-Bassar, avec le contournement des monts Malfakassa et la bretelle de

Bianaparba).

La réalisation du projet est la résultante des actions diplomatiques du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé et de la qualité du partenariat entre le Togo et le Japon. En effet, le coût total du projet revient à 24,5 milliards de francs CFA dont 82% sont financés par un Don du gouvernement japonais à travers l'Agence japonaise de la coopération internationale (JICA) et environ 4 milliards de Francs CFA, financés sur ressources propres de l'Etat togolais. Ce financement représente le plus gros investissement japonais au Togo à ce

Pour le Représentantrésident de la JICA, Monsieur Motoharu Wakabayashi « cet investissement est le fruit de la qualité du partenariat entre le Japon et le Togo, du climat de paix et de stabilité politique qui règne dans le pays ainsi que les réformes économigues entreprises pour améliorer l'environnement des affaires ».

Essobiou A.



Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

> Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

## Chute de la population d'éléphants d'Afrique de 70 % : La guerre de l'ivoire,

### le braconnage et la déforestation au banc des accusés

Les éléphants d'Afrique significatif à la vie de la nature sauvage, avec leur intelligence extraordinaire sont en danger critique d'extinction. Les derniers rapports de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont sans appel : les populations d'éléphants de savane ont chuté en moyenne de 70 %, tandis que les effectifs d'éléphants de forêt ont chuté d'un pourcentage encore plus important, de 90 % en moyenne. Dans l'ensemble, les populations d'éléphants ont diminué d'environ 77 %. Ce qui veut dire clairement qu'un éléphant meurt en Afrique toutes les 25 minutes, tué pour ses défenses en ivoire. Pour ne pas se mentir, il est fort probable que les résultats de l'UICN sous-estiment la réalité en raison du manque de données quantitatives sur l'extinction des populations d'éléphants sur le continent africain.

L'Afrique abrite au moins 400 000 éléphants, dont environ 5 500 en Afrique de l'Ouest. L'éléphant de forêt d'Afrique et l'éléphant de la savane font partie des 37 480 espèces menacées. Seules quelques poches dans quelques pays ont permis aux éléphants de se stabiliser ou de croître de façon relative, comme au Gabon ou au Congo. Mais la situation demeure alarmante.

La chute drastique de la population des deux espèces d'éléphants d'Afrique est causée par le braconnage intensif et la destruction de leur habitat à travers l'urbanisation et la conversion des forêts en terres agricoles. Par ailleurs, la pandémie du coronavirus a eu un impact négatif sur les efforts de protection de la biodiversité. Elle avait privé les pays de revenus de l'écotourisme qui servaient à financer en partie la protection des réserves naturelles.

Le braconnage

Les éléphants d'Afrique font partie intégrante de l'écosystème dans lequel ils vivent. Sans eux, cet écosystème aurait du mal à fonctionner correctement. Cependant, la première menace pesant sur l'éléphant reste le braconnage. L'éléphant est braconné pour sa viande mais surtout pour ses défenses contenant la précieuse matière qu'est l'ivoire. Les populations d'éléphants ont donc été décimées par le commerce d'ivoire passant de plusieurs millions d'individus dans les années 1970 à quelques centaines de milliers dans les années 2000.

Le braconnage a atteint son point culminant en 2011 et a depuis connu un ralentissement dans certaines régions. notamment en Afrique de l'Est. Cependant, il persiste encore et s'aggrave dans d'autres régions, comme en Afrique Centrale et de l'Ouest. Depuis 2019, plus de 50% des décès d'éléphants constatés sont dus au braconnage en Afrique. Ce qui entraîne de grandes pertes que ne peut compenser le nombre de naissances d'éléphanteaux. Cela entraîne un

déclin de la population d'éléphants de l'ordre de 2 à 3% par an. Pour exemple, la région du nord du Sahel, qui comprend le Mali, le Tchad et le Nigéria, a subi certaines des pertes les plus graves, la pression intense du braconnage et le manque de protection ont contribué à l'extinction de la population locale d'éléphants d'Afrique.

Au-delà de décimer la population, le braconnage et le commerce illégal d'ivoire des éléphants posent d'autres problèmes. Ils alimentent l'insécurité et sapent alors le développement économique, social et politique des Etats africains. Par exemple, le braconnage de l'éléphant en Afrique aurait pour conséquence une perte de 25 millions de dollars de revenus touristiques.

Le braconnage effréné est né à la suite de l'augmentation du prix de l'ivoire, qui a été multiplié par 10 entre 2004 et 2018. En raison de sa position géographique centrale et de son histoire coloniale, la Belgique, selon l'UICN, est une plaque tournante du trafic illégal de l'ivoire. Entre 2007 et 2016, les douaniers belges ont saisi 3 616 produits dérivés de l'ivoire, selon WWF. La plupart de ces produits transitent par l'aéroport de Bruxelles et sont destinés à la Chine, où 79 tonnes d'ivoire ont été saisies depuis 2000. Ce qui équivaut à 10800 éléphants tués!

#### La déforestation

Qui parle de la déforestation, parle de la destruction de l'habitat naturel et nourricier des éléphants. En effet, La deuxième grande menace pour les éléphants est la perte de leur habitat. Primo, ce sont les hommes qui empiètent sur les espaces de vie des éléphants. Les hommes utilisent de plus en plus de terres pour l'agriculture et créent de plus en plus d'infrastructures de déve-



loppement notamment des routes. Cela a pour conséquences une fragmentation voire une destruction des zones d'habitat mais aussi une diminution des ressources alimentaires des éléphants.

Secundo, le changement climatique. De nombreux phénomènes découlent de ce changement comme les incendies naturels de plus en plus fréquents ou la sécheresse de plus en plus intense. Il y a les exemples du cas du bassin du Congo et celui du Gabon, due à l'extraction du bois industriel. Les activités agricoles ont dégradé l'habitat de l'éléphant d'Afrique. En effet, la destruction de l'habitat des éléphants à travers l'urbanisation et la conversion des forêts en terres agricoles, constitue aussi une menace extrême à la survie de l'espèce, déjà sur la liste rouge de la CITES.

La dernière grande menace pour les éléphants est celle des conflits avec les Hommes. Il existe des conflits entre les éléphants et les hommes pour les zones d'habitat. Les zones d'habitat des éléphants sont mitées par les activités humaines conduisant à une dégradation des milieux et à une perte de ressources. Les éléphants errent alors dans les cultures pour se nourrir réduisant parfois à néant les récoltes des paysans. Cela mène à un sentiment de ressentiment chez les hommes et des élé phants sont alors chassés.

#### Au Togo

Le trafic illicite d'ivoire reste une menace existentielle majeure pour l'éléphant, surtout que le cycle de la reproductivité de l'espèce est lent, comme celui du pangolin ou encore du lamantin. Le parc d'éléphant n'attire plus pour autant, mais le pays constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires.

L'Office Central de Répression du Trafic illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIDB), la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLETogo ont enregistré depuis 2017, plusieurs cas d'arrestations et de saisies de défenses d'éléphants. Aussi, le code pénal dans son volet environnement, renforce la protection de la faune et de la flore.

#### Politiques de conservation

Bien que les éléphants d'Afrique soient confrontés à de graves dangers, des efforts de conservation soutenus de l'espèce se font sur le continent. Les stratégies de conservation

englobent des efforts de lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire, comme le fait aussi bien le réseau EAGLE qui privilégie la répression et la lutte contre la corruption, afin de dissuader d'éventuel trafiquant d'ivoire. Parmi les pays qui n'ont pas encore mis un terme au commerce domestique de l'ivoire, le Japon dispose du plus grand marché et les sculpteurs japonais ont une préférence pour l'ivoire des éléphants de la forêt.

Il faut aussi prendre en compte concernant les mesures de lutte contre le braconnage, les législations des pays qui sont favorables, dans un premier temps dans l'application stricte de la loi contre les trafiquants d'ivoire et des espèces sauvages protégées en voie d'extinction, et, associer ces mêmes législations à une planification de l'utilisation des terres visant à favoriser la coexistence entre l'homme et les espèces fauniques.

Ces dernières années, plusieurs pays africains, notamment certains pays de l'Afrique Australe, ont montré la voie à suivre, démontrant qu'inverser la tendance du déclin des éléphants est possible. En effet, une législation de plus en plus sévère pour lutter contre le braconnage et la mise en place de parcs et réserves naturelles dans lesquels les éléphants et les autres espèces sauvages protégées peuvent vivre de façon prospère, sera un atout majeur. C'est l'exemple du parc national d'Amboseli au Kenya.



#### **Nominations**

Lomé, le 22 janvier 2025

Par décret du **Président de la République**, sont nommés :

- Monsieur OURO-GOUROUNGOU Horoumila, préfet de Tône :
- · Colonel BONFO Faré, préfet de la Kozah ;
- Monsieur TCHIMBIANDJA Yendoukoa, préfet de Tchaoudjo;
- Monsieur EKPE Kodjo Agbeko Noël, préfet de l'Ogou;
- Monsieur GADEWA Mawouna, préfet de Zio;
- Monsieur TINAKA Wediabalo Kossi, préfet d'Agoè-Nyivé;
- Monsieur AGBODAN Kossivi, préfet du Golfe;
- Lieutenant-colonel ASSIAH Hodabalo, préfet de Bassar :
- · Monsieur TOYI Kokou, préfet de l'Akebou.

Lisez et faites lire votre journal **Chronique de la Semaine** 



#### Echecs à Répétition :

# Hervé Agbodan touche le mal des sélections nationales

Depuis sa dernière participation à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2017, le Togo peine à se hisser dans les compétitions africaines majeures. Cette absence prolongée sur la scène continentale, combinée à des éliminations répétées dans les différentes catégories, soulève des questions sur l'état actuel du football national. Le secrétaire général de la Fédération Togolaise de Football (FTF) a pris la parole pour analyser cette situation, mettant en lumière un problème majeur : l'inefficacité des attaquants.

« Les matchs de nos sélections révèlent un véritable problème d'inefficacité offensive. Nous créons beaucoup d'occasions, mais nous peinons à les concrétiser. C'est un défi que nous devons relever », explique le secrétaire général.

Il souligne également l'absence de buteurs performants dans le championnat local. « Sur ces dix dernières années, rares sont les joueurs ayant atteint les 20 buts en une saison. Cela illustre clai-

rement le manque de formation de qualité pour les attaquants », ajoute-t-il. Foot/Echec à Répétition : Hervé Agbodan touche le mal des sélections nationales

Selon lui, cette carence offensive est liée à un manque de structures adaptées. « Pour remédier à ce problème, il faut des académies et des centres de formation bien structurés, capables de développer les compétences dès la base », préconise-t-il.

Une réflexion sur le passé

de la sélection nationale

Le secrétaire général de la FTF dresse un parallèle avec la période 2000-2010, marquée par des joueurs emblématiques comme Emmanuel Adébayor ou Kossi Agassa. « À cette époque, il y avait un vivier de joueurs évoluant dans de grands clubs, ce qui offrait une base solide pour les équipes nationales. Aujourd'hui, cet engouement et cette qualité font défaut », regrette-t-il. Cette régression souligne la nécessité de franchir un nouveau cap en termes de développement des talents locaux.

# L'importance d'un travail psychologique selon le SG de la FTF

Outre les questions techniques, le responsable met en avant l'importance de TIZ Guilde FIFA

Hervé Agbodan, SG FTF

l'état d'esprit des joueurs. « Il faut travailler la psychologie des joueurs pour qu'ils adoptent une posture combative, même s'ils ne disposent pas du niveau des grandes stars. Ils doivent mouiller le maillot et montrer une véritable détermination sur le terrain », plaide-t-il.

Ce plaidoyer appelle à une refonte globale du système,

allant de la formation technique à l'accompagnement mental des joueurs. L'objectif est de redonner au football togolais la compétitivité et l'enthousiasme qui ont marqué ses heures de gloire passées.

Cs

# Avec Trump de retour à la Maison Blanche, quelles perspectives économiques pour l'Afrique ?

Il a promis un nouvel «âge d'or» pour une Amérique à laquelle il veut «rendre sa grandeur». Mais que pourrait représenter l'agenda protectionniste de Donald Trump pour les relations entre les États-Unis et leurs partenaires africains ?



Donald Trump, nouveau président des USA

Accusé d'avoir largement ignoré le continent, où il ne s'est jamais rendu lors de son premier mandat, Donald Trump ne fait jamais référence à l'Afrique dans ses discours. Si ce n'est sous le prisme de la menace migratoire.

«Le Congo, en Afrique, a libéré beaucoup de gens de leurs prisons et les a amenés aux États-Unis. Voilà ce qui arrive à notre pays», déclarait-il ainsi le 31 mai dernier. Une affirmation démentie par les autorités congolaises.

Lors de son premier mandat, les principales réformes du milliardaire républicain en lien avec le continent ont concerné la «réduction du nombre d'immigrés en provenance d'Afrique, en particulier nigérians», la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental – en échange d'une reprise des relations du Maroc

avec Israël – et «une réduction de l'aide humanitaire», analyse, sur le plateau du Journal de l'Afrique, Douglas Yates, enseignant en relations internationales et en politiques africaines à l'American Graduate School de Paris.

Alors que le 47ème président des États-Unis a indiqué vouloir privilégier les accords bilatéraux, nombre d'observateurs s'interrogent aujourd'hui sur l'avenir de l'African Growth and Opportunity Act (Agoa), un accord comprenant 32 pays d'Afrique sub-saharienne, leur permettant d'exporter sans taxes douanières des produits sur le marché américain.

#### Pression commerciale

Adopté en 2000 sous l'administration de Bill Clinton, puis prolongé en 2015 par Barack Obama pour une durée de dix ans, l'Agoa expire en septembre 2025. Donald Trump pourrait décider d'y

mettre tout simplement fin pour imposer aux adhérents du programme son projet de tarif douanier universel de 10 à 25 % sur les importations en provenance de l'étranger. Une mesure jugée néanmoins risquée voire irréaliste puisqu'elle devrait alimenter l'inflation aux États-Unis, que le nouveau président a promis de combattre

Donald Trump pourrait au contraire décider de maintenir ce programme et de l'utiliser comme un outil de pression. Lors de son premier mandat, son administration avait suspendu en 2018 le Rwanda, accusé de taxer les produits américains et de freiner ses investissements dans le pays, puis, en 2019, le Cameroun pour «violations flagrantes et persistantes des droits humains» dans le conflit meurtrier opposant l'armée aux forces séparatistes dans deux régions anglophones.

Selon Douglas Yates, l'Afrique du Sud pourrait à son tour se retrouver dans le viseur de l'administration Trump. Elle «a des positions contre Israël, qu'elle accuse de mener une politique d'apartheid, et des relations avec l'Iran et la Chine», rappelle-t-il. Les négociations à venir entre Washington et Pretoria seront un «premier test».

#### Approche «transactionnelle»

Le 47e président américain devrait cependant œuvrer à renforcer les partenariats bilatéraux avec les pays africains, dans le but notamment de contrer l'influence grandissante de la Chine et de la Russie sur le continent.

Lors de son premier mandat, les États-Unis avaient lancé deux initiatives en ce sens : Prosper Africa, afin d'accroître les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux, et Development Finance Corporation (DFC), une agence dédiée aux projets de développement, conçue comme une alternative à l'offre de financement chinoise.

Donald Trump pourrait par ailleurs envisager de nouveaux partenariats africains afin de réduire la dépendance des États-Unis envers la Chine. Car Pékin leur fournit près de 80 % des matériaux critiques, essentiels aux secteurs de la transition énergétique et de la transition numérique.

«L'approche 'transactionnelle' de Trump, comme on l'appelle à Washington, représente un potentiel pour certains pays africains qui voient son arrivée d'un œil positif», note Douglas Yates, citant en exemple la Guinée ou bien encore la République démocratique du Congo, qui ont «des minerais à vendre».

#### Passerelles idéologiques

Malgré les propos insultants du milliardaire envers les pays africains, qu'il avait qualifiés de «pays de merde», et les menaces d'expulsions massives d'immigrés clandestins, l'idéologie trumpiste trouve un certain écho en Afrique.

C'est le cas notamment parmi les régimes autoritaires au Sahel, fervents défenseurs du «souverainisme», comme Donald Trump en Amérique. La défense des valeurs traditionnelles prônée par le républicain et sa promesse de mettre fin au «délire transgenre» suscitent

également une certaine adhésion.

Enfin, certains voient dans l'arrivée de Donald Trump au pouvoir un bouleversement géostratégique dont ils pourraient bénéficier. Pour Douglas Yates, c'est le cas par exemple des pays où les États-Unis ont imposé des sanctions à des sociétés ou des individus «qui vendent de l'or à Wagner», accusés de «financer la guerre de la Russie en Ukraine». Parmi eux figurent le Mali, la République centrafricaine ou encore le Soudan. Avec l'arrivée du nouveau président, ces mesures punitives pourraient être allégées, estime-

Néanmoins ces changements devraient demeurer assez limités. Alors que Donald Trump a promis d'opérer un tournant radical en matière de politique étrangère, Douglas Yates prévoit une triste continuité dans les relations avec l'Afrique. «Trump néglige l'Afrique» mais ce phénomène n'est pas nouveau, rappelle-t-il, affirmant que les présidents successifs v compris Barack Obama se sont désintéressés des affaires du continent. «Quand l'Agoa a été promulgué en 2000, les États-Unis étaient le premier partenaire commercial de l'Afrique. Maintenant c'est la Chine», conclut-il.

France24

